

Un bel exemple de la manière dont l'information sur les énergies renouvelables est manipulée, ou comment dire la vérité en trompant le monde :

DÉSINFORMATION INFORMATION □ ÉOLIEN- PHOTOVOLTAÏQUE DU 1er SEMESTRE 2015

Extrait d'un document publié par le Commissariat Général du Développement Durable (partie du MEDDE).

""Le parc éolien français atteint une puissance installée de 9 761 MW à fin juin 2015. Sur le premier semestre, la puissance des installations nouvellement raccordées, avec 385 MW comptabilisés au 30 juin, s'inscrit en nette baisse par rapport au premier semestre 2014. Sur le seul second trimestre, la baisse des raccordements apparaît de manière plus marquée, du fait du niveau élevé observé au second trimestre 2014. La puissance raccordée tout au long de l'année 2014 a été sensiblement réévaluée, à 1 173 MW, soit un niveau de raccordements proche de celui observé en 2010, qui avait été une année record.

La production éolienne atteint 10 TWh

au premier semestre 2015

, soit une augmentation de 10 % par rapport au premier semestre 2014.

À fin juin, 565 projets d'éolien terrestre sont en file d'attente, pour une puissance de 6 993 MW, en légère hausse par rapport à fin mars 2015. La puissance des projets terrestres avec une convention de raccordement signée, et ainsi susceptibles d'être raccordés dans les trimestres à venir, a cependant tendance à diminuer. Concernant l'éolien en mer, la puissance des projets en file d'attente s'élève à 3,1 GW. Toutefois, le démarrage de la production n'est pas prévu avant la fin de la décennie.

La puissance du parc solaire photovoltaïque franchit le cap des 6 GW installés à fin juin 2015.

La puissance raccordée au premier semestre s'élève à 382 MW et devrait être assez proche

Écrit par Jean-Claude Rémondet
Samedi, 19 Septembre 2015

de celle observée au premier semestre 2014, une fois les chiffres du dernier trimestre consolidés.

Le nombre d'installations raccordées sur le semestre s'inscrit en revanche en forte baisse. Cette tendance est cependant compensée par une très nette augmentation de la puissance moyenne des installations raccordées.

*Au premier semestre 2015, la **production de la filière solaire photovoltaïque s'est élevée à 3,2 TWh**, soit une augmentation de 17% par rapport au premier semestre 2014.*

À fin juin 2015, le nombre de projets en file d'attente s'inscrit en baisse par rapport à la fin du trimestre précédent. La puissance globale des projets censés aboutir au cours des prochains mois, pour lesquels la convention de raccordement est déjà signée, suit la même tendance. """"

Commentaires de l'Amicale des Foreurs.

Tous les utilisateurs ont besoin d'énergie électrique en permanence, avec des variations diurnes/nocturnes, mais dont le total annuel est d'environ **450 TWh** (TeraWattheures).

Au regard de cette 'permanence', la seule mesure de comparaison possible des sources est le nombre d'heures équivalentes de production à puissances installées : $\text{KWh produits} / \text{KW installés} = \text{heures}$

Sous cette lentille, l'analyse des valeurs fournies par le Commissariat Général du Développement Durable, très important organisme au sein du MEDDE plus connu, est nettement moins glorieuse que ne cherche à montrer le texte du document en question :

ÉOLIEN : 10 TWh par 9 761MW, soit $10\,000 \text{ GWh} / 9,761 \text{ GW} = \mathbf{1\,024 \text{ h}}$ PHOTOVOLT : 3,2 TWh par 6 GW, soit $3\,200 \text{ GWh} / 6 \text{ GW} = \mathbf{533 \text{ h}}$

Écrit par Jean-Claude Rémondet
Samedi, 19 Septembre 2015

Espérance 1 an : le double ?? soit 2 050 h et 1 066 h respectivement ??
(rappelons qu'une année complète représente **8 760 heures**)

Il vous faudra espérer plus de générosité de la part du 'dérangement climatique' sur la deuxième moitié de l'année, puisque les moyennes annuelles 2012, 2013, 2014, calculées de la même façon à partir des mêmes sources, sont toutes inférieures respectivement à 1970 heures et 980 heures...

On remarquera que ces valeurs annuelles réelles sont notablement inférieures aux 2 200 à 2 500 heures vantées par les industriels de l'éolien, et aux 1 100 heures et plus de leurs confrères du photovoltaïque.

On voit aussi que ces 'ENR' éoliennes et photovoltaïques ne représentent respectivement que $20 / 450 = 4,4\%$ et $6,4 / 450 = 1,4\%$ des besoins annuels des utilisateurs... que ces derniers ne pourront utiliser qu'en jonglant avec la météo, en horaire commun des poulaillers, avec volets fermés contre les effets stroboscopiques des signalisations, et des casques dynamiques à opposition de phases contre les infrasons....

Et il y a tromperie encore plus grosse !!

Écrit par Jean-Claude Rémondet
Samedi, 19 Septembre 2015

En effet, simultanément, le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) a publié un communiqué transmis par l'AFP et repris par les médias dans lequel ces 10 TWh d'énergie éolienne demi annuelle sont indiqués satisfaire aux besoins de 6 Millions de foyers !

Ce qui ferait 1 666 KWh par foyer **soit seulement environ □ la moitié de la moyenne réelle des foyers français pour 6 mois**

...

.puisque EDF indique 6 762 KWh de moyenne nationale annuelle, avec précisions pour 70 m2 moyen : 12 800 KWh avec chauffage électrique, et 5 800 avec autre source de chauffage.

Alors il faudrait qu'à l'avenir les médias soient beaucoup plus circonspects avec les communiqués du MEDDE et surtout du SER qui est avant tout un **syndicat de profiteurs de subventions aux énergies renouvelables**

!

Il leur faudrait aussi apprendre à bien faire la différence entre la puissance installée (en TW ou GW ou MW ou KW) et la production (en TWh ou GWh ou MWh ou KWh).

Nous faisons tous les frais de cette escroquerie au travers des trois taxes qui apparaissent sur nos factures d'électricité, affectant lourdement le coût de nos consommations, sans pour autant réduire les émissions de CO2 nationales ...

Une cerise amère sur le gâteau??? Ces trois 'contributions' étant proportionnelles à la consommation sont donc des taxes, et elles sont assujetties à la TVA!! Même si les taux ne sont pas tous les mêmes, cela constitue quand même un contresens total au principe fondamental de 'pas d'impôt sur impôt'....